

K - PPL Quotidien Luxe

Décembre 2024



TITRE DE CRÉANCE COMPLEXE DE DROIT FRANÇAIS PRÉSENTANT UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL EN COURS DE VIE ET À L'ÉCHÉANCE⁽¹⁾
CE PRODUIT RISQUÉ EST UNE ALTERNATIVE À UN PLACEMENT DYNAMIQUE RISQUÉ DE TYPE ACTIONS.

Durée maximale d'investissement : 10 ans et 19 jours (hors cas de remboursement automatique anticipé). L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable si le titre est revendu avant la Date d'Échéance⁽²⁾ ou, selon le cas, de Remboursement Automatique Anticipé⁽²⁾.

Émetteur : Natixis Structured Issuance SA, « l'Émetteur », véhicule d'émission au Luxembourg, offrant une garantie de formule donnée par Natixis (Moody's : A1 / Fitch : A+ / Standard & Poor's : A+⁽³⁾), « le Garant ». L'investisseur supporte les risques de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant.

ISIN : FR001400TAD3

Période de commercialisation : du 25 octobre 2024 au 16 décembre 2024. La commercialisation du titre de créance peut cesser à tout moment sans préavis avant la fin de la période de commercialisation.

Éligibilité : contrats d'assurance-vie, contrats de capitalisation, de retraite et comptes-titres. La présente brochure décrit les caractéristiques de K - PPL Quotidien Luxe décembre 2024 et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie, de capitalisation, ou de retraite dans le cadre desquels ce titre de créance est proposé. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas.

- (1) L'investisseur prend un risque de perte de capital non mesurable à priori si les titres de créance sont revendus avant la Date d'Échéance. Les risques associés à ce produit sont détaillés dans cette brochure.
- (2) Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières pour le détail des dates (page 9).
- (3) Notations en vigueur au moment de la réalisation de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.

Communication à caractère promotionnel destinée à une clientèle non professionnelle au sens de la Directive MIF 2. Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

Objectifs d'investissement

Avec le produit « K - PPL Quotidien Luxe décembre 2024 », l'investisseur s'expose à l'évolution de l'indice **iEdge Transatlantic Luxury Goods & Services 10 EW Decrement 50 Points GTR®** (nommé ci-après le « Sous-Jacent » ou « l'Indice »). L'Indice est calculé de la façon suivante : en ajoutant tous les dividendes bruts (versés par les actions composant l'Indice au fil de l'eau tout le long de la vie du produit) puis en soustrayant 50 points d'indice par an (prélevés sur une base quotidienne).

À l'échéance des 10 ans, en cas de baisse du niveau de l'Indice de plus de 50,00 %, l'investisseur subira une **perte en capital** à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par le niveau de l'Indice.

Afin de bénéficier d'un remboursement du Capital Initial en cas d'une baisse du niveau de l'Indice inférieure ou égale à 50,00 %, l'investisseur accepte de limiter ses gains en cas de forte hausse du niveau de l'Indice (Taux de Rendement Annuel Net Maximum de 8,44 %⁽¹⁾).

POINTS CLÉS

- **À partir du 16 décembre 2025 (inclus), un mécanisme de remboursement automatique anticipé du Capital Initial majoré d'un gain d'environ 0,0274 %⁽²⁾ par jour calendaire écoulé, équivalent à 10,00 % par année écoulée**, si, à une Date d'Évaluation Quotidienne⁽³⁾, le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 100,00 % de son Niveau Initial.
- **À l'échéance des 10 ans (en l'absence de remboursement anticipé) :**
 - **Un remboursement de l'intégralité du Capital Initial majoré d'un gain final de 100,1096 %⁽²⁾**, soit 0,0274%⁽²⁾ par jour calendaire écoulé, équivalent à 10,00 % par année écoulée, soit un Taux de Rendement Annuel Net de 6,07 %⁽¹⁾, si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 100,00 % de son Niveau Initial⁽⁴⁾.
 - **Un remboursement de l'intégralité du Capital Initial⁽²⁾** (soit un Taux de Rendement Annuel Net de -1,00 %)⁽¹⁾, si le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 100,00 % de son Niveau Initial⁽⁴⁾ et supérieur ou égal à 50,00 % de son Niveau Initial⁽⁴⁾.
 - **Une perte en capital partielle ou totale à l'échéance**, si le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 50,00 % de son Niveau Initial⁽⁴⁾.

Le produit « K - PPL Quotidien Luxe décembre 2024 » est un instrument de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement. **Les rendements indiqués dans ce document ont des taux nominaux qui ne tiennent pas compte du niveau de l'inflation. Le rendement réel du produit peut être significativement inférieur dans un contexte de forte inflation.**

Les Taux de Rendement Annuel (TRA) communiqués dans ce document sont calculés entre le 16/12/2024 et la Date de Remboursement Automatique Anticipé concernée ou d'échéance selon les cas. Les Taux de Rendement Annuel Nets sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite, ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1,00 % par an) et sont calculés hors prélèvements fiscaux et sociaux. D'autres frais, tels que les frais d'entrée ou d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou tels que des frais de souscription dans le cas d'un investissement en compte-titres, pourront être appliqués. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller.

Les termes « Capital » et « Capital Initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale du produit « K - PPL Quotidien Luxe décembre 2024 », soit 1 000 EUR, et s'entendent du montant investi net des frais d'entrée/d'arbitrage applicables au cadre d'investissement et hors prélèvements fiscaux et sociaux. En cas d'achat après le 16/12/2024 et/ou de vente du produit avant son échéance ou la Date de Remboursement Automatique Anticipé effective, les Taux de Rendement Annuel effectifs peuvent être supérieurs ou inférieurs aux Taux de Rendement Annuel indiqués dans la présente brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital partielle ou totale. Les avantages du produit profitent aux seuls investisseurs conservant l'instrument financier jusqu'à son échéance effective.

Le produit « K - PPL Quotidien Luxe décembre 2024 » peut être proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite. La présente brochure décrit les caractéristiques du produit « K - PPL Quotidien Luxe décembre 2024 » et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite dans le cadre desquels ce produit est proposé. Dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite, l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, et l'Émetteur d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

(1) Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite, en prenant comme hypothèse des frais de gestion de 1,00 % par an, ou Net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un niveau dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque de perte partielle ou totale du capital.

(2) Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final.

(3) Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières pour le détail des dates (page 9).

(4) Le Niveau Initial est déterminé par le niveau de clôture de l'Indice observé à la Date d'Évaluation Initiale, soit le 16 décembre 2024.

Avantages et inconvénients

AVANTAGES

- Du 16 décembre 2025 (inclus) au 18 décembre 2034 (exclu), si, à une Date d'Évaluation Quotidienne⁽¹⁾, le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 100,00% de son Niveau Initial⁽²⁾, l'investisseur bénéficie d'un mécanisme de remboursement automatique anticipé de son Capital Initial majoré d'un gain d'environ 0,0274 %⁽³⁾ par jour calendaire écoulé depuis la Date d'Évaluation Initiale⁽¹⁾, équivalent à 10,00 % par année écoulée (Taux de Rendement Annuel Net maximum de 8,44 %⁽⁴⁾).
- À l'échéance des 10 ans, si le produit « K - PPL Quotidien Luxe décembre 2024 » n'a pas été rappelé par anticipation, et si le niveau de l'Indice à la Date d'Évaluation Finale est supérieur ou égal à 100,00 % de son Niveau Initial⁽²⁾, l'investisseur bénéficie d'un **remboursement de son Capital majoré d'un gain de 100,1096 %⁽³⁾**, équivalent à 10,00 % par année écoulée.
- À l'échéance des 10 ans, si le produit « K - PPL Quotidien Luxe décembre 2024 » n'a pas été rappelé par anticipation, et si le niveau de l'Indice à la Date d'Évaluation Finale est strictement inférieur à 100,00 % de son Niveau Initial⁽²⁾ et supérieur ou égal à 50,00 % de son Niveau Initial⁽²⁾, l'investisseur bénéficie d'un **remboursement de son Capital Initial⁽³⁾**.

INCONVÉNIENTS

- L'investisseur est exposé à un **risque de perte en capital, partielle ou totale, en cours de vie** (en cas de revente du titre à l'initiative de l'investisseur alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas remplies, le prix dépendant alors des paramètres de marché le jour de la revente) **et à l'échéance** (si, à la Date d'Évaluation Finale⁽¹⁾, le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 50,00 % de son Niveau Initial⁽²⁾).
- Le rendement du titre à la Date d'Évaluation Finale⁽¹⁾ est très sensible à une faible variation de l'Indice autour des seuils de 100,00 % et de 50,00 % de son Niveau Initial⁽²⁾.
- **L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement** qui peut varier de de 1 an et 17 jours à 10 ans et 19 jours du fait du mécanisme de remboursement automatique anticipé ou se prolonger jusqu'à l'échéance.
- **Le gain maximal pour l'investisseur est limité à environ 0,0274 %⁽³⁾ par jour calendaire écoulé**, équivalent à 10,00 % par année écoulée (soit un Taux de Rendement Annuel Net maximum de 8,44 %⁽⁴⁾), même si la hausse du niveau de l'Indice est supérieure à ce niveau (**Effet de Plafonnement des gains**).
- L'investisseur est exposé à un **éventuel défaut** (qui induit un risque de non remboursement) ou à une **dégradation de la qualité de crédit** (qui induit un risque sur la valeur de marché du titre de créance) de l'Émetteur et à un risque de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite du Garant.
- **L'Indice est un indice avec "décrément" et ne présente pas le rendement total des actifs dans lesquels il est investi**. Il est calculé dividendes bruts réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 50 points d'indice par an (prélevé sur une base quotidienne). Le montant des dividendes réinvestis peut être inférieur ou supérieur à ce montant forfaitaire. **Si les dividendes distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique**.

(1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières pour le détail des dates (page 9).

(2) Le Niveau Initial est déterminé par le niveau de clôture de l'Indice observé à la Date d'Évaluation Initiale, soit le 16 décembre 2024.

(3) Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final.

(4) Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite, en prenant comme hypothèse des frais de gestion de 1,00 % par an, ou Net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un niveau dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque de perte partielle ou totale du capital.

Mécanisme de remboursement

Le Niveau Initial est déterminé par le niveau de clôture de l'Indice observé à la Date d'Évaluation Initiale, soit le 16 décembre 2024.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ

À chaque Date d'Évaluation Quotidienne⁽¹⁾:

- Du 16 décembre 2025 (inclus) au 18 décembre 2034 (exclu), si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 100,00 % de son Niveau Initial⁽⁴⁾, le mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé et le titre de créance s'arrête.

L'investisseur reçoit⁽²⁾ alors à la Date de Remboursement Automatique Anticipé⁽¹⁾ correspondante :

Le Capital Initial
+
Un gain d'environ 0,0274 % par jour calendaire écoulé, équivalent à 10,00 % par
année écoulée depuis la Date d'Évaluation Initiale
(Le Taux de Rendement Annuel Net maximum est de 8,44 %⁽³⁾)

- Si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé, le titre de créance continue.



(1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières pour le détail des dates (page 9).

(2) Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final.

(3) Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite, en prenant comme hypothèse des frais de gestion de 1,00 % par an, ou Net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un niveau dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque de perte partielle ou totale du capital. Veuillez-vous référer à la page 2 pour la définition complète de la méthode de calcul des TRA.

(4) Le Niveau Initial est déterminé par le niveau de clôture de l'Indice observé à la Date d'Évaluation Initiale, soit le 16 décembre 2024.

Mécanisme de remboursement

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

À la Date d'Évaluation Finale (18 décembre 2034), si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment, on observe le niveau de l'Indice par rapport à son Niveau Initial⁽¹⁾.

CAS FAVORABLE : Si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 100,00 % de son Niveau Initial⁽¹⁾, l'investisseur reçoit⁽²⁾ le 4 janvier 2035 :

Le Capital Initial
+
Un gain final de 100,1096 %, soit environ 0,0274 % par jour calendaire
écoulé depuis la Date d'Évaluation Initiale⁽³⁾, équivalent à 10,00 % par
année écoulée
(le Taux de Rendement Annuel Net est de 6,07 %⁽⁴⁾)

CAS MÉDIAN : Si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 50,00 % mais strictement inférieur à 100,00 % de son Niveau Initial⁽¹⁾, l'investisseur reçoit⁽²⁾ le 4 janvier 2035 :

Le Capital Initial
(le Taux de Rendement Annuel Net est de -1,00 %⁽⁴⁾)

CAS DÉFAVORABLE : Si le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 50,00 % de son Niveau Initial⁽¹⁾, l'investisseur reçoit⁽²⁾ le 4 janvier 2035 :

La Valeur Finale⁽⁵⁾ de l'Indice
(Le Taux de Rendement Annuel Net est strictement inférieur à -7,59 %⁽⁴⁾)

Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital à l'échéance à
hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par le niveau de l'Indice

(1) Le Niveau Initial est déterminé par le niveau de clôture de l'Indice observé à la Date d'Évaluation Initiale, soit le 16 décembre 2024.

(2) Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final.

(3) Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates.

(4) Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite, en prenant comme hypothèse des frais de gestion de 1,00 % par an, ou Net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un niveau dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque de perte partielle ou totale du capital.

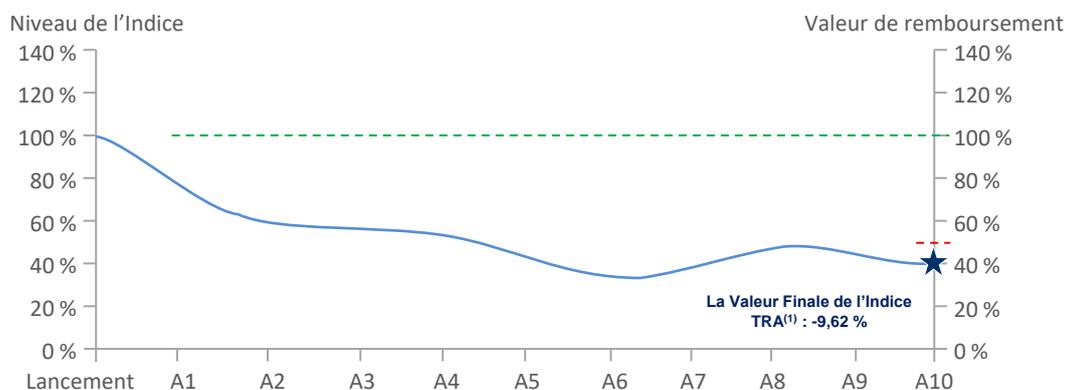
(5) La Valeur Finale de l'Indice à l'échéance est exprimée en pourcentage de sa Valeur Initiale.

Illustrations

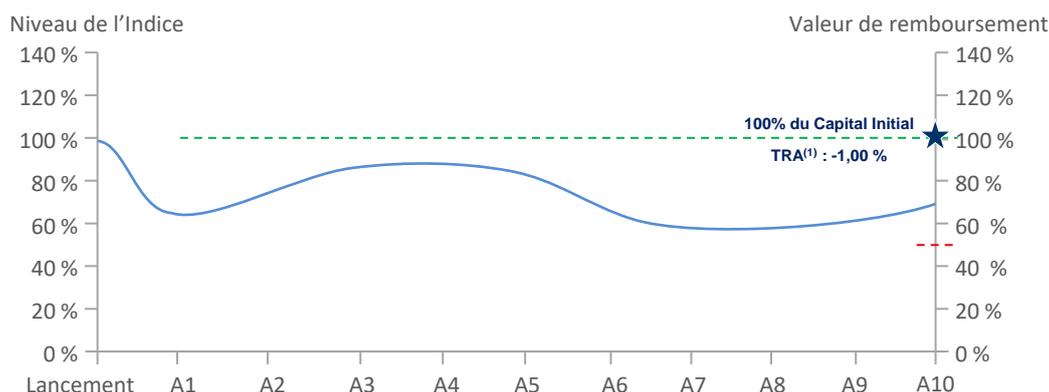
Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité et/ou frais liés au cadre d'investissement.



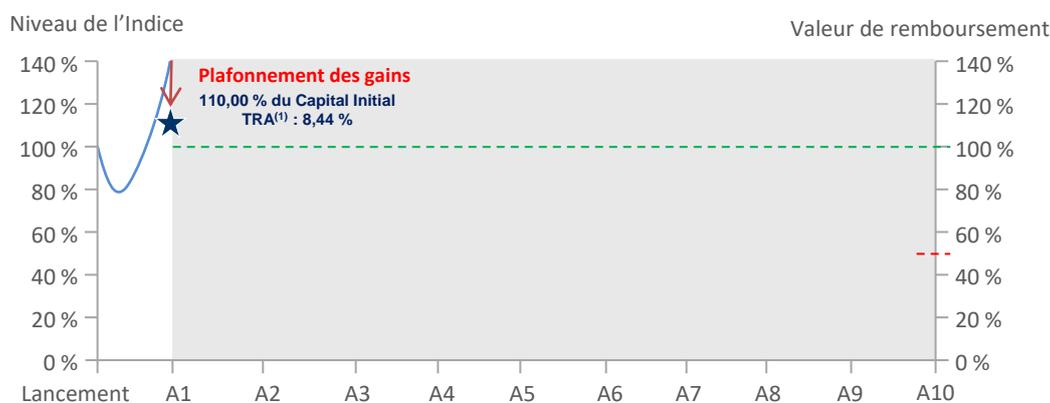
SCÉNARIO DÉFAVORABLE : marché fortement baissier à long terme



SCÉNARIO MÉDIAN : marché faiblement baissier à long terme



SCÉNARIO FAVORABLE : marché fortement haussier à court terme



(1) Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, en prenant comme hypothèse des frais de gestion de 1,00 % par an, ou Net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres. Le montant affiché s'entend également hors autres frais et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement et sauf faillite, défaut ou mise en résolution de l'Émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un niveau dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque de perte partielle ou totale du capital. Veuillez-vous référer à la page 2 pour la définition complète de la méthode de calcul des TRA.

Illustrations

Le rendement du titre « K - PPL Quotidien Luxe décembre 2024 » est très sensible à l'échéance à une faible variation de l'Indice autour des seuils de 50,00 % et de 100,00 % de son Niveau Initial⁽¹⁾.

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : marché fortement baissier à long terme

- Du 16 décembre 2025 (inclus) au 18 décembre 2034 (exclu), à chaque Date d'Évaluation Quotidienne, le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 100,00 % de son Niveau Initial⁽¹⁾, **le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est donc pas activé.**
- À la Date d'Évaluation Finale⁽²⁾, le niveau de l'Indice est égal à 40,00 % de son Niveau Initial⁽¹⁾, soit en dessous du seuil de perte en capital (50,00 % de son Niveau Initial). **L'investisseur reçoit⁽³⁾ alors à la Date d'Échéance la Valeur Finale de l'Indice, soit 40,00 % du Capital Initial, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net de -9,62 %⁽⁴⁾**, identique à un investissement direct dans l'Indice. **L'investisseur subit donc une perte en capital.**
- **Dans le cas défavorable où le niveau de l'Indice baisserait de plus de 50,00 % de sa valeur à la Date d'Évaluation Finale⁽²⁾, la perte en capital serait supérieure à 50,00 % du capital investi, voire totale et le montant remboursé nul dans le cas le plus défavorable.**

SCÉNARIO MÉDIAN : marché faiblement baissier à long terme

- Du 16 décembre 2025 (inclus) au 18 décembre 2034 (exclu), à chaque Date d'Évaluation Quotidienne, le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 100,00 % de son Niveau Initial⁽¹⁾, **le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est donc pas activé.**
- À la Date d'Évaluation Finale⁽²⁾, le niveau de l'Indice est égal à 70,00 % de son Niveau Initial⁽¹⁾, soit au-dessus du niveau du seuil de perte en capital (50,00 % du Niveau Initial⁽¹⁾). **L'investisseur reçoit⁽³⁾ alors à la Date d'Échéance son Capital Initial, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net de -1,00 %⁽⁴⁾**, contre un Taux de Rendement Annuel Net de -4,45 %⁽⁴⁾ pour un investissement direct dans l'Indice.

SCÉNARIO FAVORABLE : marché fortement haussier à court terme

- À la 1^{ère} Date d'Évaluation Quotidienne, le niveau de l'Indice est strictement supérieur à 100,00 % de son Niveau Initial⁽¹⁾ (soit 140,00 % dans cet exemple). **Le mécanisme de remboursement automatique anticipé est donc activé. L'investisseur reçoit⁽³⁾ alors à la Date de Remboursement Automatique Anticipé concernée son Capital Initial majoré d'un gain d'environ 0,0274 % par jour calendaire écoulé, soit un total de 110,00 % (= 100 % + 10,00 %) du Capital Initial, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net de 8,44 %⁽⁴⁾**, contre un Taux de Rendement Annuel Net de 36,54 %⁽⁴⁾ pour un investissement direct dans l'Indice, **du fait du mécanisme de Plafonnement des gains.**

(1) Le Niveau Initial est déterminé par le niveau de clôture de l'Indice observé à la Date d'Évaluation Initiale, soit le 16 décembre 2024.

(2) Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières pour le détail des dates (page 9).

(3) Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final.

(4) Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite, en prenant comme hypothèse des frais de gestion de 1,00 % par an, ou Net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un niveau dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque de perte partielle ou totale du capital.

Présentation du sous-jacent

DESCRIPTION

L'indice **iEdge Transatlantic Luxury Goods & Services 10 EW Decrement 50 Points GTR®** est un indice administré par ScientificBeta (France) SAS et calculé et publié par SGX®. Il est composé d'une sélection fixe de 10 entreprises internationales opérant dans le secteur du luxe. Il a été lancé le 22 décembre 2022. La sélection de l'Indice est équipondérée, ce qui signifie que chaque action représente 10,00 % de son poids global à chaque date de rebalancement aux trimestres de mars, juin, septembre et décembre.

L'indice est calculé de la façon suivante : en ajoutant tous les dividendes bruts (versés par les actions composant l'Indice au fil de l'eau tout le long de la vie du produit) puis en soustrayant 50 points d'indice par an. Si les dividendes distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique. Par ailleurs, cette performance sera d'autant plus pénalisée en cas de baisse de l'Indice. En effet, la baisse de l'Indice sera accélérée et amplifiée, car ce prélèvement forfaitaire de niveau fixe pèsera plus fortement, relativement au niveau de l'Indice.

À titre d'information, le niveau moyen des dividendes bruts versés par l'Indice sur les 10 dernières années est de 34,44 points (source: Bloomberg). **Les montants des dividendes passés ne préjugent pas des montants des dividendes futurs.**

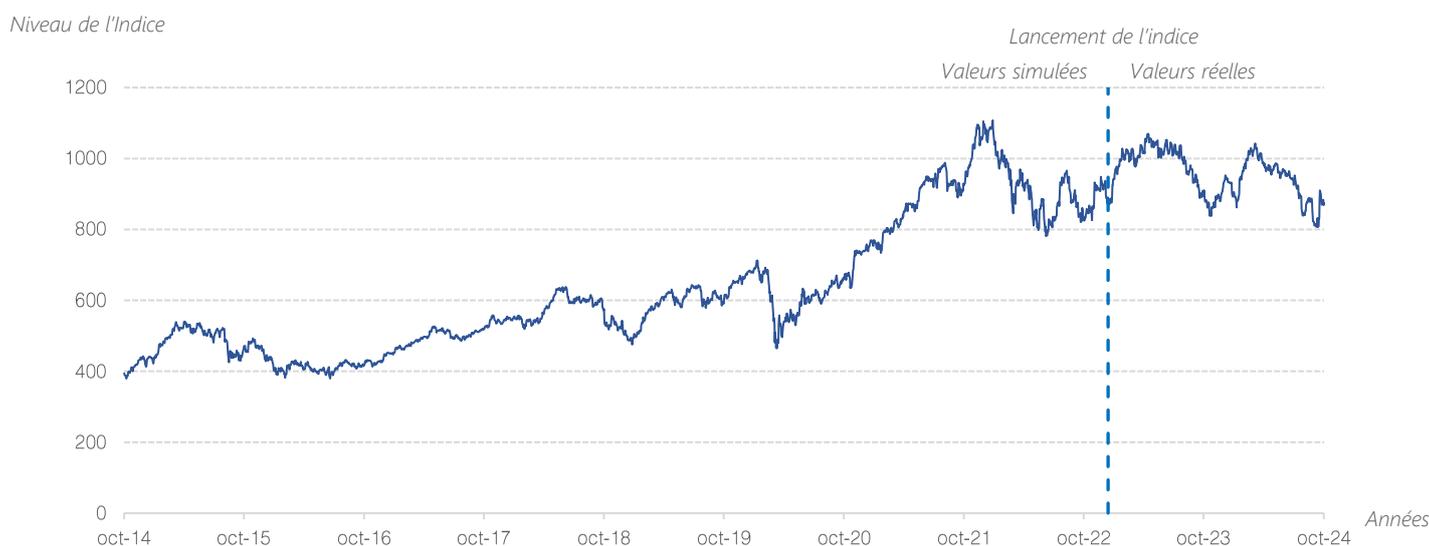
La consultation de l'indice iEdge Transatlantic Luxury Goods & Services 10 EW Decrement 50 Points GTR® est accessible sur le site de l'administrateur (<https://www.sgx.com/indices/products/LUXGSTDG>), sur le site <https://www.zonebourse.com/cours/indice/IEDGETRANSATLANTIC-LUXUR-174671725/> ou sur le site en français de Natixis (<https://equityderivatives.natixis.com/fr/indice/luxgstdg/>), ainsi que sur différents sites d'informations financières (Ticker Bloomberg : LUXGSTDG Index).

ÉVOLUTION HISTORIQUE ET SIMULÉE DE L'INDICE ENTRE LE 9 OCTOBRE 2014 ET LE 9 OCTOBRE 2024

Toutes les données précédant la date de lancement de l'Indice (22 décembre 2022) sont le résultat de simulations historiques systématiques visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'Indice s'il avait été lancé dans le passé.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien qu'elles aient été obtenues auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Natixis n'assume pas de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Les données relatives aux performances et/ou simulations passées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs Ceci est valable également pour les données historiques de marché.



Source : Bloomberg, du 9 octobre 2014 au 9 octobre 2024

Performances cumulées

	1 an	5 ans	10 ans
iEdge Transatlantic Luxury Goods & Services 10 EW Decrement 50 Points GTR®	-2,16 %	46,50 %	121,70 %

Source : Bloomberg, du 9 octobre 2014 au 9 octobre 2024

Fiche technique

TYPE	Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance , émis sous le Prospectus de Base (tel que défini dans la section « Informations Importantes » de la présente brochure).
ÉMETTEUR	Natixis Structured Issuance SA (bien que bénéficiant de la garantie inconditionnelle et irrévocable de Natixis, les titres de créance de l'Émetteur présentent un risque de perte en capital).
GARANT	Natixis (S&P : A+ / Moody's : A1 / Fitch Ratings : A+). Notations en vigueur au moment de la réalisation de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.
OFFRE	Offre Publique Non Exemptée
DEVISE	Euro (€)
PÉRIODE DE COMMERCIALISATION	Du 25 octobre 2024 au 16 décembre 2024 . La commercialisation du titre de créance peut cesser à tout moment sans préavis avant la fin de la période de commercialisation.
CODE ISIN	FR001400TAD3
GARANTIE EN CAPITAL	Pas de garantie en capital, ni en cours de vie ni à l'échéance.
PRIX D'ÉMISSION	100,00 % de la Valeur Nominale
VALEUR NOMINALE	1 000 €
DURÉE MAXIMALE D'INVESTISSEMENT	10 ans et 19 jours
SOUS-JACENT	Indice iEdge Transatlantic Luxury Goods & Services 10 EW Decrement 50 Points GTR® (code Bloomberg : LUXGSTDG Index), indice avec décrétement calculé dividendes bruts réinvestis, diminué de 50 points d'indice par an.
DATE D'ÉMISSION	25 octobre 2024
NIVEAU INITIAL	Le Niveau Initial est déterminé par le niveau de clôture de l'Indice observé à la Date d'Évaluation Initiale.
DATES D'ÉVALUATION INITIALE	16 décembre 2024
DATE D'ÉVALUATION FINALE	18 décembre 2034
DATE D'ÉCHÉANCE	4 janvier 2035
DATES D'ÉVALUATION QUOTIDIENNE	Tous les Jours de Bourse entre le 16 décembre 2025 (inclus) et le 18 décembre 2034 (exclu). Un Jour de Bourse est défini comme un jour où le niveau de clôture de l'Indice est publié. Toutes les dates peuvent faire l'objet d'ajustements en cas de jours non ouvrés.
DATES DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPE	Le 10 ^e Jour de Bourse suivant la Date d'Évaluation Quotidienne, en cas de d'activation du mécanisme de Remboursement Automatique Anticipé.
PÉRIODICITÉ DE VALORISATION	Quotidienne et, si ce jour n'est pas un Jour de Bourse Prévu, le Jour de Bourse Prévu suivant
PUBLICATION DE LA VALORISATION	La valorisation est tenue et publiée tous les jours, et se trouve à la disposition du public en permanence sur une page publique du site de l'Émetteur (https://equityderivatives.natixis.com/), et sur les pages d'information financière de Bloomberg, Reuters et Six Telekurs.
DOUBLE VALORISATION	Une double valorisation est établie par Refinitiv (ci-après la « Société » sur fréquence bimensuelle (tous les 15 jours)). Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité du groupe NATIXIS.
MARCHÉ SECONDAIRE	Natixis pourra fournir un prix indicatif des Titres de créance aux porteurs qui le demanderaient. La différence entre le prix d'achat et le prix de vente ne pourra excéder 1,00 %.
COMMISSION DE DISTRIBUTION	La commission de distribution ponctuelle pourra atteindre un montant maximum annuel de 1,00% du montant nominal des Titres de créance placées, calculée sur la durée de vie maximale des Titres. Le paiement de cette commission pourra se faire par règlement et/ou par réduction du prix de souscription. De plus amples informations sont disponibles auprès du distributeur sur demande.
AGENT DE CALCUL	Natixis, ce qui peut être source de conflits d'intérêt.
DROIT APPLICABLE	Droit français
RÈGLEMENT / LIVRAISON	Euroclear France
COTATION	Euronext Paris
ÉLIGIBILITÉ	Contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite et comptes-titres

Informations importantes

Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique « facteurs de risques » du Prospectus de Base tel que défini dans la section « Avertissement – Informations Importantes » de la présente brochure.

Ces titres sont destinés uniquement à des investisseurs avertis, prêts à prendre certains risques. Il est vivement recommandé aux investisseurs potentiels de prendre conseil auprès de leurs services juridiques, fiscaux, comptables, de réglementation et d'investissement au sujet de tout investissement envisagé ou réel dans ces titres.

Merci de consulter le Prospectus de Base pour y trouver une description détaillée des titres et, en particulier, revoir les Facteurs de Risque associés à ces titres. Le fait d'investir dans ces titres implique certains risques, y compris mais sans s'y limiter les suivants :

Risque de perte en capital : en cas de cession des titres de créance avant l'échéance, le prix de cession desdits titres pourra être inférieur à son prix de commercialisation. L'investisseur prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. Dans le pire des scénarios, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

Risque de perte en capital lié au Sous-Jacent : le remboursement du capital dépend de la performance du Sous-Jacent. Ces montants seront déterminés par application d'une formule de calcul (voir le mécanisme de remboursement) en relation avec le Sous-Jacent. Dans le cas d'une évolution défavorable de la performance du Sous-Jacent, les investisseurs pourraient subir une baisse substantielle des montants dus lors du remboursement et pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

Risques liés à l'éventuelle ouverture d'une procédure de résolution ou de faillite : en cas d'ouverture d'une procédure de résolution au niveau de l'Emetteur et/ou du Garant et/ou du Groupe BPCE ou en cas de faillite de l'Emetteur et/ou du Garant, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement initial et/ou ne pas recevoir la rémunération initialement prévue.

Risque de volatilité, risque de liquidité : une forte volatilité des cours (amplitude des variations des cours) ou une faible liquidité pourrait avoir un impact négatif sur le prix de cession des titres de créance. En cas de cession des titres de créance avant l'échéance, le prix de cession pourrait être inférieur à ce qu'un investisseur pourrait attendre compte tenu de la valorisation desdits titres de créance. En l'absence de liquidité, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de les céder.

Risques liés à la modification, suppression ou perturbation du Sous-Jacent : Scientific Beta (France) SAS, l'administrateur du Sous-Jacent, pourrait modifier de façon significative le Sous-Jacent, l'annuler ou ne pas publier son niveau. Dans ces cas et au choix de l'Agent de Calcul, le niveau du Sous-Jacent pourrait être calculé conformément à la formule et la méthode de calcul en vigueur avant cet événement, être remplacé par celui d'un autre Sous-Jacent ou les titres de créances pourraient faire l'objet d'un remboursement anticipé à leur juste valeur de marché. Dans ces cas, les montants de remboursement et, le cas échéant, d'intérêts dus pourraient être inférieurs aux montants de remboursement et, le cas échéant, d'intérêts initialement anticipés et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.



Informations importantes

Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général. Ce document à caractère promotionnel est rédigé par l'Émetteur en accord avec **Kepler Cheuvreux** qui commercialise le produit **K - PPL Quotidien Luxe décembre 2024**. Une information complète sur le titre de créance, notamment ses facteurs de risques, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base (tel que défini ci-après) et les Conditions Définitives (telles que définies ci-après). Il est recommandé aux investisseurs potentiels de lire le Prospectus de Base et les Conditions Définitives avant de prendre une décision d'investissement afin de pleinement comprendre les risques et avantages potentiels associés à la décision d'investir dans les titres de créance.

Ce document constitue une présentation commerciale à caractère purement informatif. Il ne saurait en aucun cas constituer une recommandation personnalisée d'investissement ou une sollicitation ou une offre en vue de la souscription au titre de créance.

Il est diffusé au public, indifféremment de la personne qui en est destinataire. Ainsi le produit financier présenté ne prend pas en compte les objectifs d'investissement, la situation financière ou les besoins spécifiques d'un destinataire en particulier. Avant toute souscription, l'investisseur doit obligatoirement consulter préalablement le Prospectus de Base de **K - PPL Quotidien Luxe décembre 2024** afin notamment de prendre connaissance de manière exacte des risques encourus. L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement, son expérience et sa capacité à faire face au risque/aux pertes potentielles lié à la transaction. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tous autres professionnels compétents, afin de s'assurer que ce titre de créance est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce support financier peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. **IL VOUS APPARTIENT DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE À CE PRODUIT.** Il conviendrait de préciser que les titres de créance décrits aux présentes ne peuvent à aucun moment être la propriété légale ou effective d'une « US person » au sens défini dans la Régulation S, et par voie de conséquence sont offertes et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas ressortissantes des États-Unis sur le fondement de la Régulation S. Les simulations et opinions présentées sur ce document sont le résultat d'analyses de Natixis à un moment donné et ne préjugent en rien de résultats futurs. Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. **K - PPL Quotidien Luxe décembre 2024** est éligible pour un support représentatif d'une unité de compte de contrat d'assurance vie ou de capitalisation, tel que visé dans le Code des assurances. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable, hors inflation et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du produit. Ce document est destiné à être distribué dans le cadre d'une offre au public en France. Ce document ne constitue pas une proposition de souscription ni une offre de contrat, une sollicitation, un conseil en vue de l'achat ou de la vente du produit décrit.

Natixis ou ses filiales et participations, collaborateurs ou clients peuvent avoir un intérêt ou détenir ou acquérir des informations sur tout produit, instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêts potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de market making, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document. Ce document à caractère promotionnel ne constitue pas un document d'analyse financière.

Informations importantes

Les Titres de créance décrits dans la présente communication à caractère promotionnel font l'objet d'une [documentation juridique](#) composée du prospectus de base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, tel que modifié par ses suppléments successifs, approuvé le 7 juin 2024 par l'AMF sous le n° 24-210 (le « Prospectus de Base »), et des conditions définitives en date du 23 octobre 2024 (les « Conditions Définitives ») formant ensemble un prospectus conforme au règlement 2017/1129 (le « Règlement Prospectus ») tel qu'amendé. Le Prospectus de Base et les Conditions Définitives sont disponibles sur les sites internet de Euronext Paris (<https://www.euronext.com>), de Natixis (https://cib.natixis.com/Devinet.PIMS.ComplianceTool.Web/api/ProspectusPublicNg/DownloadDocument/307/PROGRAM_SEARCH, <https://cib.natixis.com/devinet.pims.complianceTool.web/api/ProspectusPublicNg/Download/FRO01400TAD3/FT/DS> et de l'AMF (www.amf-france.org) et sont disponibles auprès de Natixis 7, promenade Germaine Sablon, 75013 Paris. L'approbation du Prospectus de Base par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les titres de créance offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date d'ouverture de la période de commercialisation. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis. Natixis est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR ») en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements et soumise à sa supervision. Natixis est réglementée par l'AMF pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Natixis est supervisée par la Banque Centrale Européenne (« BCE »).

Avertissement SGX

Singapore Exchange Limited et/ou ses sociétés affiliées (collectivement, « SGX ») ne donne/ent aucune garantie ou représentation, expresse ou implicite, quant aux résultats à obtenir de l'utilisation de l'indice iEdge Transatlantic Luxury Goods & Services 10 EW Decrement 50 Points GTR® (« l'Indice ») et/ou du niveau auquel l'Indice se situe à un moment donné, un jour donné ou autre. L'Indice est administré par Scientific Beta (France) SAS et calculé et publié par SGX. Scientific Beta et SGX ne seront pas responsables (que ce soit par négligence ou autrement) et ne seront pas tenus d'informer d'une quelconque erreur dans le présent document. L'Indice est une marque commerciale de SGX et est utilisée par Natixis sous licence. Tous les droits de propriété intellectuelle dans l'Indice sont dévolus à SGX.



112 Avenue Kléber, 75116 Paris
01 44 54 53 54
solutions@keplercheuvreux.com
www.keplercheuvreux.com

Date de rédaction de la brochure : 10 octobre 2024

